

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20170316-D\_2017\_3\_4-DE 8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
Reçu le 28/03/2017 tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2017\_3\_4

L' an deux mille dix sept , le jeudi 16 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 09 Mars 2017

Présents : 21

**Présents :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Aménagement de la  
route départementale 427**

**Pouvoirs :**

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Madame COUSSY Stéphanie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune de Mouthiers-sur-Boëme, lors d'une rencontre relative à l'aménagement de la traverse du village des Rentes, sur la Route Départementale n°35 (RD35), avait fait part de son inquiétude concernant la visibilité au carrefour, formé par la RD 427 et la voie communale n°102 et desservant le village de la Foy.

Le département a soumis à la commune un dossier de faisabilité avec un projet qui prévoit la création d'un triangle de visibilité par un arasement de la végétation, et qui comprend également l'abatage et le dessouchage des végétaux.

Deux hypothèses de distances de visibilité sont proposées. La première hypothèse est établie sur le temps de franchissement minimum (6 secondes, donc 150 mètres) et la seconde hypothèse est bâtie sur le temps de franchissement conseillé (8 secondes, donc 200 mètres).

Le terrain actuel, étant au même niveau que la chaussée, il n'est pas nécessaire de prévoir des travaux de terrassement. Afin de faciliter l'entretien ultérieur, une remise en état du terrain par apport de terre végétale et complété par un engazonnement, sera réalisée.

De plus, la pose de bordure dans les amorces de la voie communale sera prévue pour pérenniser les bords de la chaussée.

L'ensemble des travaux, hors acquisition foncière, est estimé :

- Pour la solution minimale, à environ 22 500 € TTC
- Pour la solution conseillée, à environ 47 000 € TTC

Les échanges entre le Maire et le Conseil Départemental amène la proposition de partenariat suivante :

- Solution minimale de visibilité à 150 m
- Prise en charge par le Département des acquisitions foncières
- Prise en charge par la commune de Mouthiers des travaux avec participation ponctuelle du Département sur des travaux de remise en forme de terre végétale par exemple
- ESTIMATION : environ 4 000 € HT
- Nouvelle haie à implanter sur le terrain privé.

AR PREFECTURE

016-211602362-20170316-D\_2017  
Recu le 28/03/2017

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE le partenariat technique et financier avec le conseil départemental concernant le dégagement de visibilité au carrefour RD 427 \_VC 102 desservant le village de la Foy ;

- ~~AUTORISE~~ monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/03/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 28 MARS 2017

Le Maire,

Michel CARTIER

